



Association de protection animale loi 1901

14, chemin du vallon de la gazelle 13240 Septèmes-les-Vallons
Tel: 06/85/30/91/08 Email: ladlg.asso@orange.fr Site web: https://larchedelagazelle.com
N°préfectoral: W133032494 N°siret: 851 541 318 00016
Association reconnue d'intérêt général

CONTRAT DE PARRAINAGE

Une personne qui aime les animaux sans pouvoir forcément en adopter peut devenir PARRAIN ou MARRAINE. C'est le moyen de se sentir responsable d'une vie et d'assurer au filleul un soutien affectif et/ou financier.

Je soussigné(e) :

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Email _____

Parrainage régulier

Je m'engage à régler la somme de _____ € par mois pendant _____ mois pour aider **L'Arche de la Gazelle** à prendre en charge les frais relatifs à l'entretien de mon filleul.

Parrainage à l'année

Je verse pour l'année la somme de _____ € pour aider **L'Arche de la Gazelle** à prendre en charge les frais relatifs à l'entretien de mon filleul.

Animal Chat Chien

Nom _____ Identification _____ Sexe _____

Date de naissance _____ Race _____ Robe _____

J'autorise **L'Arche de la Gazelle** à faire paraître mon nom sur le site web et/ou page
 facebook. Je préfère recevoir des nouvelles par mail.

Le contrat ne donne aucun droit au parrain. Les décisions le concernant restent sous l'autorité de la **L'Arche de la Gazelle** avec information au parrain/marraine. **L'Arche de la Gazelle** s'engage à informer le parrain/marraine dès l'adoption de son filleul.

Aucun don n'est remboursable suite à l'adoption ou du décès du filleul. Cependant un transfert de parrainage peut être envisagé par **L'Arche de la Gazelle**

Le parrainage donne accès à l'avantage fiscal prévu à l'article 200 du code général des impôts pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait à _____ Date _____

Signature parrain/marraine

Présidente de l'association **L'Arche de la Gazelle**



PARRAINER UN ANIMAL

Parrainer un animal c'est avant tout l'aider à améliorer son quotidien.

Parrainer un animal c'est également encourager les responsables et les bénévoles de **L'Arche de la Gazelle** dans leur action et nous permettre de continuer à fournir une bonne qualité de vie à nos petits protégés.

Parrainer un animal c'est un geste pour lui dire tout simplement qu'on l'aime et qu'on ne l'oublie pas.

Vous ne pouvez pas adopter, mais pourtant vous souhaitez apporter votre contribution au bien-être de ces animaux délaissés ?

Vous pouvez devenir parrain ou marraine de l'un ou plusieurs de ces animaux et ainsi nous aider à subvenir à leur besoins, à prendre soin d'eux et à leur offrir une vie digne et heureuse.

Le système de parrainage est un moyen simple et concret d'être efficace et d'agir en faveur de la protection animal, même à distance.

L'Arche de la Gazelle propose un système de parrainage pour les animaux inadoptionnels ou difficilement adoptables en hébergement permanent. **Cette formule permet aux personnes qui le désirent de pouvoir apporter un soutien financier régulier et, ainsi, nous soutenir au quotidien dans nos missions.**

C'est vous même qui choisissez le montant de votre parrainage, le rythme et la durée. A tout moment vous êtes libre de mettre fin à votre contribution.

En optant pour le parrainage vous aiderez ainsi à couvrir ses frais médicaux et ses besoins quotidiens.

Bien entendu vous pouvez venir voir votre protégé à **L'Arche de la Gazelle**, ce n'est pas un refuge mais, la présidente de l'association aura grand plaisir à vous accueillir

NOTE :

Vous pouvez parrainer plusieurs animaux et un animal peut avoir plusieurs parrains/marraines